

05
mai

**BULLETIN
OFFICIEL 2019**

Tome 1 : délibérations



SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 20 mai 2019.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 13 mai 2019.....	35

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 20 MAI 2019**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY

RAPPORT N° 001
Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 550

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence du rapport N° 550,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 550 intitulé :

- Intervention du Département dans le domaine de la Culture,
- ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (matin)

Présidence de M. Pierre-Jean VERZELEN

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY

Autres absents : N. FRICOTEAUX

Mandats de : C. DERUY

RAPPORT N° 010
Compte administratif de l'exercice 2018

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3312-5,

Vu le rapport N° **010**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

M. Nicolas FRICOTEAUX s'étant retiré au moment des votes,

Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité, arrête le Compte de gestion 2018, en prévision et en réalisation ;

- A l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour, 19 abstentions), adopte le Compte administratif de l'exercice 2018 dans toutes les lignes ainsi que l'état des restes à réaliser.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 011

**Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
- Affectation du Résultat - Exercice 2018**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Vu l'avis de la Première Commission,

Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité

Décide, sur le Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, et concernant le Résultat d'exploitation excédentaire du Compte administratif 2018 d'affecter :

- 340 000,00 € au compte 110 «Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation»
Cette somme sera incorporée en N + 2 au Budget primitif 2020,
- 356 821,17 € au compte 10682 «Excédent affecté à l'investissement»
Cette somme sera incorporée en N+1 lors du vote de la Décision modificative n° 2-2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 20 mai 2019 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : P. GRUNY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150

Groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement par territoire - désignation d'un représentant de l'assemblée départementale à la commission d'appel d'offres du groupement.

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu l'avis de la 7ème commission,

Vu le Code Général de s Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Après en avoir délibéré,

Procède dans les conditions suivantes à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement par territoire :

La liste proposée comportant autant de noms que de postes à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignés à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions) pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement par territoire :

Mme Jocelyne DOGNA, membre titulaire,
M. Pierre-Jean VERZELEN, membre suppléant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:34
Référence : b7ce986216959b653af412d8943dee8bcabcbf77



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 151
Action en justice - Compte rendu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental d'avoir rendu compte, pour la période du 25 juin 2018 au 30 avril 2019, de sa délégation dans le domaine de l'action en justice, délégation consentie le 15 janvier 2018 par le Conseil départemental sur la base de l'article L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:32
Référence : 0552c5e71208a7ba1c101dfd8fc42b45400183c



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 152
Marchés publics - Compte rendu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental du compte rendu, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 mars 2019, de la délégation qui lui a été faite dans le cadre de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:21
Référence : c7c66ef1eebe65c04adafb4dc87ce535e0b68567



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 153
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions),

1) De créer les postes suivants :

Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture

La mise à disposition en salle de lecture auprès du public, des fonds et collections conservés aux fins de recherches administratives ou historiques, est l'une des finalités des Archives départementales. 9000 communications d'archives sont faites chaque année en moyenne en salle de lecture.

Les magasiniers contribuent à la fluidité de ce service au public en assurant les levées et transferts de documents demandés entre les magasins de conservation et la salle de lecture. Compte tenu des contraintes liées à ces missions particulièrement difficiles et délicates et compte tenu du nouveau bâtiment où sont implantées les Archives départementales, il convient de créer un poste de magasinier, au grade d'adjoint du patrimoine territorial.

La réorganisation en cours de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne, au travers de l'audit et l'accompagnement réalisés par un cabinet spécialisé, fait apparaître la nécessité d'étoffer le service en termes d'ingénierie de l'action culturelle, pour mener à bien les missions de la BDA, dans le cadre du Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique.

Il convient donc de créer un poste de Coordinateur du Pôle Action Culturelle, au grade de bibliothécaire territorial (catégorie A). Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettent pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi. La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de son expérience professionnelle s'il est non titulaire.

Pilotage des territoires

Depuis de très nombreuses années, sont reconduits chaque année, des contrats d'assistants socio-éducatifs ou de rédacteurs contractuels dans les UTAS, 14 actuellement, afin de compenser les temps partiels des agents titulaires.

Au regard du besoin permanent de ces agents dans les UTAS et de la reconduction systématique de leur contrat chaque année, je vous propose de créer 14 postes permanents d'assistants socio-éducatifs territoriaux, afin de pérenniser ces postes, avec une répartition entre les UTAS à déterminer.

En contrepartie, les temps partiels des agents ne seront plus compensés.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettent pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ces postes pourront être occupés par des agents non titulaires détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois. La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de leur expérience professionnelle s'ils sont non titulaires.

Direction Générale des Services

Le Département participe à l'expérimentation de la certification des comptes publics, qui vise à fiabiliser les comptes de la collectivité. Dans le cadre des audits menés depuis trois ans la Cour des Comptes pointe systématiquement le manque de contrôle interne et d'audit dans notre dispositif comptable.

La mission de l'audit interne est d'accroître et préserver la valeur de l'organisation en donnant avec objectivité des conseils fondés sur une approche par les risques.

Elle intervient soit en contrôle continu sur la base d'un plan pluriannuel, soit en audit ponctuel pour analyser un processus ou une organisation, aider à la production de fiches de procédure et faire des propositions d'optimisation.

Cette mission de contrôle interne et d'audit doit être mise en place au niveau de la Direction Générale des Services et nécessite la création d'un poste d'auditeur de catégorie A et d'un poste de contrôleur interne de catégorie A, avec pour l'un d'entre eux au moins, un profil expert en comptabilité.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettent pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ces postes pourront être occupés par des agents non titulaires détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois. La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de leur expérience professionnelle s'ils sont non titulaires.

2) De créer les postes suivants par suppressions :

Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal.

Direction des Ressources Humaines

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction des Bâtiments

- création de deux postes d'adjoint technique territorial par suppression de deux postes d'agent de maîtrise territorial.

Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

- création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine.

Direction de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,

- création d'un poste de sage-femme territorial hors classe par suppression d'un poste d'emploi avenir.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'emploi avenir,

- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste emploi avenir.

Pilotage des Territoires

- création de deux postes d'assistant socio-éducatif territorial de 2^{ème} classe par suppression de deux postes d'assistant socio-éducatif territorial de 1^{ère} classe.

3) De modifier les postes suivants :

Direction des Bâtiments

Le poste d'adjoint au chef de service à la Direction des Bâtiments est vacant. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, ce poste peut être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent est fixée au 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial.

Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture

Suite aux différents départs de cadres au sein de la Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture, une réflexion a été menée pour réorganiser cette direction. Il est apparu nécessaire de scinder cette direction en deux directions, à savoir :

- la Direction de la Culture qui comprendra le Service Archéologie (par transformation du Pôle Archéologique), le Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames, les Archives Départementales et la Bibliothèque Départementale de l'Aisne,
- et la Direction de l'Éducation, du Sport et de la Jeunesse qui comprendra un Pôle Éducation et un Pôle Sport, Jeunesse et Vie Associative.

Les postes de Directeur de la Culture (poste de catégorie A) et le poste de Directeur de l'Éducation, du Sport et de la Jeunesse (poste de catégorie A, attaché territorial) sont vacants.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettent pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ces postes pourront être occupés par des agents non titulaires détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois. La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de leur expérience professionnelle s'ils sont non titulaires.

Direction des Affaires Juridiques Administratives et Financières

La Direction des Affaires Juridiques Administratives et Financières a fortement évolué dans ses missions : missions financières, procédure de certification des comptes, gestion administrative et dématérialisation des marchés publics, missions juridiques, secrétariat des Assemblées.

Ces missions doivent continuer à se professionnaliser dans un contexte budgétaire et un environnement juridique de plus en plus complexes.

Suite au départ du directeur actuel, une réflexion sur la réorganisation de la direction a été menée. Ainsi les missions achat public et finances vont être maintenues au sein d'une Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public.

Les missions liées au secrétariat des assemblées, au contrôle des actes réglementaires de la collectivité, à la représentation de la collectivité dans les différentes instances, au suivi du contentieux général, au conseil juridique et à la documentation vont être exercées au sein du Secrétariat Général aux Affaires Administratives et Juridiques.

Le poste de Directeur des Affaires Financières et de l'Achat Public est vacant. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettent pas de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi. La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de son expérience professionnelle s'il est non titulaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:18
Référence : c1f4a34b1b3258ecaccb3ab0ed6c7b1e8e855eb1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 154
Gestion du personnel départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 154,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- Adopte les taux de promotion, tels qu'indiqués en annexe au rapport du Président ;

- Adopte les montants des indemnités liées aux déplacements des agents et des élus, à savoir :

Indemnités kilométriques

	Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 10 000 Km	Plus de 10 000 Km
5 cv et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 cv et 7 cv	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 cv et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

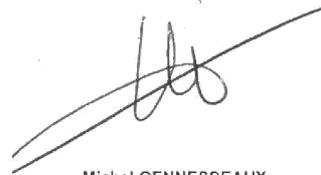
Indemnités de repas : 15,25 € forfaitaires

Indemnités d'hébergement (petit déjeuner inclus)

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole de Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Agent reconnu en qualité de travailleur handicapé	120 €		

- Adopte les modifications apportées au règlement d'application du protocole cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
 sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:28
 Référence : d30834a53078a71127adf133dccc0cfa7f5227dc



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 155
Formation des élus

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 155,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées dans le cadre de l'exercice 2018, joint au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:31
Référence : 6383222cae547bc1ef5994d9ec81ef78aa8edbe4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : T. DUDEBOUT

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 250

**Etablissements d'enseignement privé sous contrat d'association du
1er cycle du 2nd degré - Demande d'aide aux investissements
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **250**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

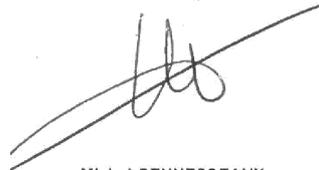
A la majorité des suffrages exprimés (5 voix contre, 7 abstentions),

Décide :

- de compléter le dispositif de calcul de l'aide à l'investissement aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association du 1er cycle du 2nd degré par l'application de deux taux, évalués en fonction de l'adossement ou non d'un établissement à un lycée,
- de fixer, pour l'année 2019 à 36,5 % le taux pour les établissements adossés à un lycée et à 66,5 % pour les établissements non adossés à un lycée,

- de donner délégation, à partir de l'année 2020, à la Commission permanente du Conseil départemental pour déterminer les deux taux.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:20
Référence : fa9936a2fdd972530662e4a2e861dec5fad2ea55



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPENBERG

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, F. RAMPENBERG

RAPPORT N° 251
Dénomination du collège public de WASSIGNY
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de dénommer « Collège Simone Veil », le collège public situé sur la commune de WASSIGNY dans le respect du Code de l'Education et de l'intérêt général.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:14
Référence : a562306f968e90e2e90b5238c8f57829740f757b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, C. DERUY, F. RAMPELBERG

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, F. RAMPELBERG

RAPPORT N° 350
Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) -
Comptes rendus d'activités et financiers 2017

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

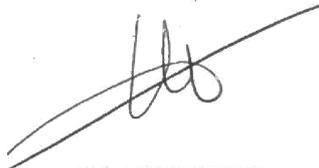
Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication relative à l'utilisation des subventions départementales allouées au titre de l'exercice 2017 à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) et à l'Association Relais des Gîtes de l'Aisne ;
- 2) Prend acte de l'affectation des déficits des comptes de résultats 2017 de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) et de l'Association Relais des Gîtes de l'Aisne dans les conditions formulées au rapport du Président ;
- 3) Prend acte de l'affectation de 171 726 € aux fonds dédiés de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) selon la ventilation présentée au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 351

Taxe Départementale de Séjour Additionnelle à la Taxe de Séjour perçue par les Communes et leurs groupements - Affectation de la taxe encaissée en 2018

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de l'affectation de la somme de 53 582,27 € encaissée en 2018, au titre de la Taxe Départementale de Séjour Additionnelle de 10 % à la Taxe de séjour perçue par les Communes et leurs groupements, à la mission d'ingénierie pour les territoires effectuée par l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne (ADT).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:22
Référence : f79b13f4690c0a28e07288c9a9e149b32bdba218



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 450
Réforme et vente de véhicules

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à réformer et à vendre aux enchères publiques, les véhicules et matériels dont la liste est jointe en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:36
Référence : 3da6959a06a4fc536a263cdd0fa4636cc860c6f0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 550

Intervention du Département dans le domaine de la Culture

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Individualise en dépenses, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental, un montant de 2 000 € d'aide au Comité des fêtes de la compagnie de la Gendarmerie de LAON pour la réalisation d'une fresque en mémoire du Lieutenant René BRICOT à LAON.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:29
Référence : 99fc7a8845e8e22276d0301d892ba4bb2c5a2fda



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : C. BLERIOT, F. KARIMET

Mandats de : M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 650

**Cofinancement des contrats aidés pourvus par des bénéficiaires du
RSA - Avenant n° 1 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
2019**

Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **650**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

1) Annule l'individualisation du cofinancement des publics salariés Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) sur des Ateliers Chantiers d'Insertion, dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2019 liant le Département et l'Etat, et adoptée par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 18 mars 2019 ;

2) Acte la nouvelle répartition suivante :

Structures porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	Nbre d'ETP BRSA cofinancés	Nbre de salariés BRSA à cofinancer	Montant de l'aide départementale
ARBRES	1,44	5	29 089,20 €
COALLIA	1,44	5	29 089,20 €
UCPE	2,30	8	46 542,72 €
TED	1,44	5	29 089,20 €
HORTIBAT	1,44	5	29 089,20 €
ASHE	1,44	5	29 089,20 €
CFPA Fontaine Les Vervins - Les Prés de Fontaine	0,86	3	17 453,52 €
ADF02 - Recycl'jouets	0,86	3	17 453,52 €
ADERMAS	1,44	5	29 089,20 €
AIPSQ - Cap vert	1,15	4	23 271,36 €
AIPSQ - Restauration du cadre de vie	1,15	4	23 271,36 €
Devenir en Vermandois	1,44	5	29 089,20 €
Le Bois des Deux Mains	1,44	5	29 089,20 €
Chiffons d'Essuyage	1,44	5	29 089,20 € ;

3) Donne délégation, à l'Agence de Services et de Paiement, pour la gestion des aides départementales en faveur des structures porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion employant des publics BRSA en CDDI ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- un avenant modificatif à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2019 liant le Département et l'Etat et relative aux contrats aidés,

- une convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la gestion des aides départementales en faveur des structures porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion employant des publics BRSA en CDDI.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 651
Préfiguration des modes de financement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président à signer les documents permettant au Conseil départemental, dans le cadre du nouveau modèle de financement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de la loi de financement de la sécurité sociale, de se positionner et d'entrer dans la préfiguration en vue de la restructuration de l'aide à domicile et de solliciter ainsi l'enveloppe financière qui permettra la mise en place d'une dotation supplémentaire pour les SAAD avec lesquels le Département aura conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:24
Référence : 9ceafca57c36d12346c534d77000b20ed8d9c86a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 20 mai 2019 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 750

Dissolution de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Rivière Marne et de ses Affluents

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte que, conformément aux lois MAPTAM et NOTRe, l'Entente Marne ne peut plus assumer les compétences que les Départements lui avaient confiées au-delà du 31 décembre 2019, et doit, dans ce cadre, être dissoute ;

2) Approuve la dissolution dans le cadre suivant :

1- Devenir des agents

Les agents de l'Entente Marne seront intégrés dans les effectifs du Département de la Marne dans le courant de l'année 2019. Une mise à disposition d'un ou plusieurs agents de l'Entente Marne vers le Département de la Marne, ou du Département de la Marne vers l'Entente Marne, pourra être nécessaire, afin notamment de finaliser les dernières actions à mener dans le cadre de la dissolution,

2- Dossiers en cours

Il a été précisé dans les arrêtés attributifs des subventions que la demande du solde de subvention « devait parvenir à l'Entente Marne au plus tôt, pour une clôture définitive au 31 août 2019 ». Dans ce cadre, la non-observation de cette échéance entrainera l'annulation de tout ou partie de la subvention. L'ensemble des dossiers sera donc soldé pour ce qui concerne l'Entente Marne au 31 août 2019,

3- Archives

L'ensemble des documents a fait l'objet d'un tri et sera soit éliminé, via un bordereau d'élimination, soit versé aux Archives départementales de la Marne (archives dont dépend le siège de l'Entente Marne), via un bordereau de versement,

4- Biens immobiliers et mobiliers

L'Entente Marne est locataire de ses bureaux : ceux-ci seront remis au 1^{er} décembre 2019, après vidage, remise en état et nettoyage.

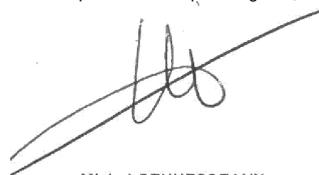
L'Entente Marne est propriétaire de :

- Deux véhicules Citroën C3 : ceux-ci seront mis en vente et, en cas d'absence d'acquéreur, proposés à la vente aux Départements membres de l'Entente Marne ;
- Matériels informatiques : ceux-ci seront, suivant leur origine, remis au Département de la Marne, mis en vente, donnés à une association ou mis au rebut ;
- Meubles divers (bureaux, chaises, armoires, lampes,...) : ceux-ci seront, suivant leur état, mis en vente, donnés à une association ou mis au rebut,

5- Clôture des comptes

Les comptes seront clos selon les clés de répartition des cinq Départements membres figurant dans les statuts de l'Entente Marne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/05/2019 à 20:41:13
Référence : 8311ee39a0e0034b59c33bd84aead094c948fe26

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 13 MAI 2019**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 001

**Renouvellement de la représentation départementale au sein de la
Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Escaut**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation du représentant du Département de l'Aisne à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Escaut :

Deux candidatures sont présentées :

- celle de M. Jean-Pierre BONIFACE
- celle de Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN.

Renonçant à l'unanimité au scrutin secret, la Commission permanente procède au vote qui donne les résultats suivants (8 abstentions) :

- M. Jean-Pierre BONIFACE : 23 voix,
- Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN : 11 voix.

M. Jean-Pierre BONIFACE est proclamé élu en qualité de représentant du Département au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Escaut.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:43
Référence : 49a50cae42051f0c6b6ac0050ad064b8759cbcd



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 002

Représentation du Département de l'Aisne au Comité de bassin Seine-Normandie

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-15,

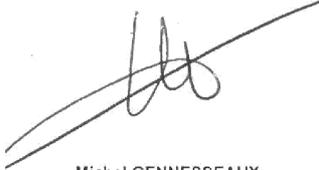
Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation du nouveau représentant du Département de l'Aisne au Comité de bassin Seine-Normandie :

Une seule candidature, celle de Mme Bernadette VANNOBEL, est présentée.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomination de Mme Bernadette VANNOBEL en qualité de représentante du Département de l'Aisne au Comité de bassin Seine-Normandie prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:56
Référence : 21463f74391da9f0c494a810bebbf5e3c6a92173



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 003

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière de
développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu sa précédente délibération en date du 26 mars 2012, relative au rapport n° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;
- 2) Prend acte que la somme de 5 348,00 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 905 du Budget départemental ;

3) Prend acte de l'annulation suivante :
2 426 € pour un montant de 12 130,50 € HT : Commune de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-
BEURAIN pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:39
Référence : a8311bad5a6d00d6119c0f5e54d616b47a0b6f2c

**Annexe Délibération CDDL
 Commission Permanente du 13 mai 2019**

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
C.D.D.L. du Canton de Charly-sur-Marne					
Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Rénovation du système de chauffage à la salle polyvalente	4 685€	20%	937€	DSIL (50%)	2 343€
				MO (30%)	1 406€
Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Changement des fenêtres à la salle polyvalente	22 056€	20%	4 411€	DETR (40%)	8 822€
				MO (40%)	8 823€
Total CDDL du Canton de Charly-sur-Marne :	26 741€		5 348€		21 393€
Total CDDL :	26 741€		5 348€		21 393€

Subvention à annuler

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre Oise CDDL de l'ex-Communauté de communes de la Région de Guise					
Commune de FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN - Canton de GUISE Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)	12 130,50€	20%	2 426€	MO (80%)	9 704,50€
Total CDDL de la Région de GUISE :	12 130,50€		2 426€		9 704,50€

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 004

**Régime d'aide transitoire dans le domaine du patrimoine
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 mars 2019, relative au rapport n° 845, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte, dans le cadre du régime d'aide transitoire à destination du patrimoine digne d'intérêt, le programme d'opérations tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, pour un montant total de subvention de 15 837,10 € ;

2) Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2019/1 ouverte au chapitre 905 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

ANNEXE

REGIME D'AIDE TRANSITOIRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE
 Commission permanente du 13 mai 2019

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
			Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Commune de CREPY Canton de LAON 1	Mise aux normes de la protection anti-foudre de l'église Saint-Pierre	7 378,10 €	35%	2 582,33 €	DRAC	30%	2 213,43 €
					MO	35%	2 582,34 €
Commune de MARTIGNY-COURPIERRE Canton de LAON 2	Travaux urgents de mise hors d'eau de l'église	33 136,94 €	40%	13 254,77 €	DRAC	40%	13 255,00 €
					MO	20%	6 627,17 €
TOTAL		40 515,04 €		15 837,10 €			



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 005

**Programme 2019 de répartition des grosses réparations dans les
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 mars 2019, relative au rapport n° 443, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter le programme d'intervention dans les collèges au niveau des travaux de bâtiments tel que détaillé dans l'annexe 1 du rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:42
Référence : 80db25e7e3fbbdde266153b9acc0c47e2714fe3



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 006

Création et adaptation de logements intermédiaires pour personnes âgées - Demande d'aide départementale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM. GRZEZICZAK, RAMPENBERG et Mme MARICOT ne participent pas au vote),

1/ Accorde à l'OPH de l'Aisne, une subvention de :

- * **210 000 €** représentant 5 % du coût HT de l'opération de 4 688 285 €, plafonné à 4 200 000 € (100 000 € par logement) pour la réalisation de 42 logements intermédiaires pour personnes âgées (31 PLUS et 11 PLAI) situés Allée de la Justice à CHAUNY,
- * **132 737 €** représentant 50 % du coût des aménagements de 265 473 €, dans le cadre de l'adaptation des 42 logements (31 PLUS et 11 PLAI) aux handicaps et au vieillissement situés Allée de la Justice à CHAUNY ;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:14
Référence : 205163f3b8eb536063c45af22c2e2622b7b550f4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 007

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de CLESENCE pour financer la réhabilitation de 59 logements locatifs situés 5 à 13 rue du Général de Gaulle à VAILLY-SUR-AISNE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 50 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 2 257 275 € souscrit par CLESENCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°78376 constitué de 3 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 59 logements locatifs situés 5 à 13 rue du Général de Gaulle à VAILLY-SUR-AISNE ;

Le contrat n°78376 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

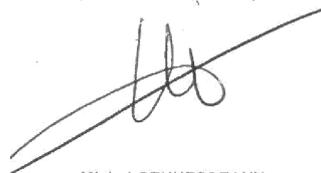
La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n°78376 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par CLESENCE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à CLESENCE pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et CLESENCE.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:32
Référence : fd7a1c2f6debe5b93695e9e47db639d1050a0823



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 008

Demande de subvention FSE 2019 pour la valorisation de la mission de correspondant coordinateur de parcours en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active sur l'ensemble des Unités Territoriales d'Actions Sociales (UTAS) du Département

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 mars 2019, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

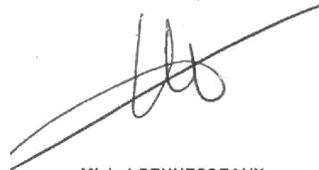
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Sollicite, auprès du Fonds Social Européen, l'octroi d'une subvention au taux maximum, pour la mission de correspondant-coordinateur de parcours en faveur des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) sur l'ensemble des Unités Territoriales d'Actions Sociales (UTAS) du Département pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2) Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:12
Référence : 9ceed651fe118277d045c8a268b65d93d64cf524



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 009

Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion - Appel à projets 2019

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu sa précédente délibération en date du 10 décembre 2018, relative au rapport n° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, dans le cadre de l'appel à projets insertion 2019, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les participations financières aux Ateliers Chantiers d'Insertion suivants, portés par :

- Commune de LE NOUVION-EN-THIERACHE - Chantier environnement
17 446 €, soit 2,86 ETP et un ratio de 6 100 € ETPBRSA

- GrandSoissons Agglomération - Restauration du petit patrimoine bâti
27 877 €, soit 4,57 ETP et un ratio de 6 100 € ETP/BRSA

- REALISS Quartiers - Chantier REALISS Quartiers
22 000 €, soit 8,50 ETP et un ratio de 2 588 € ETPBRSA ;

2) Prend acte de la modification de la participation départementale pour l'Atelier Chantier d'Insertion « Restauration du patrimoine rural » porté par Communauté de communes Retz-en-Valois, à hauteur de 23 221 €, soit 5,71 ETP et un ratio de 6 100 € ETP/BRSA, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2019 ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:57
Référence : 98175554b0212cd45a929ba52fb8556c01b274b1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 010
Aide aux séjours linguistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collèves, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et soit de la facture du transporteur, soit du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 011

**Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames : contrat-type
d'utilisation des espaces**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu sa précédente délibération en date du 1^{er} avril 2019, relative au rapport n° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de valider le contrat-type d'utilisation des espaces au Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames tel qu'il figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:04
Référence : b51484ce280fd0cd3473bf67ad087e92587cd389

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 012

Convention de fouille programmée entre le Centre des Monuments Nationaux, l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy et le Département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention tripartite relative à la fouille archéologique programmée 2019-2021 au Château de Coucy, entre le Centre des Monuments Nationaux, qui est gestionnaire du site, l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy, qui est gestionnaire de l'opération, et le Département de l'Aisne, qui est responsable scientifique de la fouille ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 013
Convention-cadre de collaboration entre l'INRAP et le Département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention-cadre de collaboration entre l'INRAP et le Département de l'Aisne telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 014

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2019 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au Budget départemental et au chapitre 932-Enseignement, formation professionnelle et apprentissage, un complément de dotation de fonctionnement de **4 456 €** aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 015
Intervention dans le domaine de la lecture
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

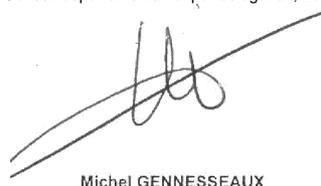
A l'unanimité,

1) Alloue dans le cadre de l'aide à la création d'emploi dans les bibliothèques, les subventions suivantes, en faveur de la commune de :

FONTAINE-LES-VERVINS : 2 291,20 € ;

2) Finance cette dépense de 2 291,20 € à l'aide des crédits inscrits au chapitre 933, article 657348 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 016
Intervention du Département dans le domaine de la Culture
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le projet de convention en annexe au rapport du Président et autorise le Président à signer la convention avec la Compagnie de l'Arcade de SOISSONS pour les années 2019 à 2021.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:58
Référence : d49159d388b01cea62d65eb31442a0f30c0a4c6f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 017

**Intervention du Département en faveur des manifestations
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **017**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Individualise, au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, une subvention de 6 000 € à l'association du Patrimoine vivant de Château Thierry, pour l'organisation de la 24^{ème} édition du Festival Patrimoine vivant à CHATEAU-THIERRY, qui aura lieu du 13 au 15 septembre 2019.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 018

**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

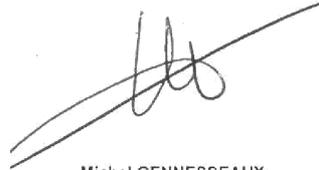
A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes aux collèges qui participent à l'opération « Collège au Cinéma », pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE :	453,00 €
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY :	792,00 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT :	308,20 €
- Collège de Wassigny :	175,00 € ;

2) Finance cette dépense de 1 728,20 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 8 490,48 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:41
Référence : 80d044902d41661daf3153da9b35b4e2414df5f6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 019

**Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des associations à vocation socio-éducative, des communes et des EPCI
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

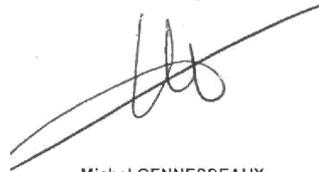
A l'unanimité,

1) Alloue aux associations et EPCI qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 du rapport du Président ;

2) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 933, articles 65748 et 657348 ;

- 3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :
- 35 615 € au chapitre 933, article 65748,
 - 51 800 € au chapitre 933, article 657348.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:54
Référence : c0fd0e0472c629fe2d4a99b8c7178fad590aca23



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 020
Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **020**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant le point 3) du reste de la délibération,

Décide :

- A la majorité des suffrages exprimés (31 voix pour, 11 voix contre) s'agissant du point 3) faisant l'objet du vote séparé ;

- A l'unanimité pour le reste de la délibération,

1) d'allouer :

au titre de l'aide aux équipes amateurs :

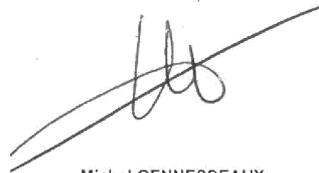
Pour la saison sportive 2017/2018, les soldes suivants :

- Gymnastique La Fresnoysienne	1 400 €,
- Gymnastique La Soissonnaise	6 740 €,
- E.S. Montcornet Pétanque	2 000 €,

2) de gager cette dépense de 10 140 € sur les crédits inscrits au chapitre 933 du Budget départemental,

3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions et avenants à intervenir avec les clubs « élites », à savoir le SQBB (Saint-Quentin Basket-Ball), FLSQ (Foyer Laïque de Saint-Quentin), TTSQ (Tennis de Table de Saint-Quentin), CCVSA (Club Cycliste Villeneuve-Saint-Germain Soissons Aisne) tels que joints au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:17
Référence : ba008813e32a49eae3b45b71472509af7a9ba152



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 021

**Utilisation des équipements sportifs de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois par les collèges
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à signer un protocole transactionnel avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), sur la base d'une somme globale de 229 326,30 €, pour l'utilisation de ses équipements sportifs par les collèges A. Frank à HARLY, P. Eluard à GAUCHY, P. de La Ramée et G. Hanotaux à SAINT-QUENTIN, selon le détail figurant dans son rapport ;

2) Gage la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 932 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:49
Référence : 685fafdc9032293e3bdc5093517fe5fb6c0e75f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 022

Approbation de nouvelles modalités de mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) en faveur des personnes handicapées

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne délégation au Président pour signer tous les documents qui formaliseront l'accord partenarial ainsi défini entre les Conseils départementaux, l'ARS Hauts-de-France, les CPAM et les MDPH.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 023

**Habilitation partielle de 14 places au sein de l'Etablissement
d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) "Les
Portes de Champagne" à CHEZY-SUR-MARNE**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention d'habilitation partielle à l'aide sociale départementale conclue entre le Conseil départemental et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les portes de Champagne » à CHEZY-SUR-MARNE pour les 14 places dédiées à l'accueil de personnes handicapées âgées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:34
Référence : e43f53f6e17ba78404d4e39e795a08db3c0ccc9f

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 024

Présentation des demandes d'autorisations déposées par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires sur le territoire axonais

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

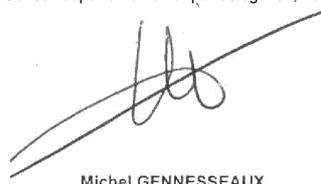
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du bilan des demandes d'autorisations déposées par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prestataires sur le territoire axonais ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à diffuser le bilan des demandes d'autorisations SAAD, joint à son rapport, devant le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 025

Programme d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes : Mmes Mauricette CARASCO, Maryse DEFEZ, Geneviève FENAILLE, Micheline FLAMENT, Ginette JORAND, Paulette JOUBE, Mugnette JUPIN et MM. François HEUGEBAERT, Jean Luc HOTTE, Guy LECAREUX, Maurice MOUTON, Joseph VALETUDIE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

. Mme Mauricette CARASCO	2 509,00 €
. Mme Maryse DEFEZ	2 640,00 €
. Mme Geneviève FENAILLE	1 048,00 €
. Mme Micheline FLAMENT	1 336,00 €
. Mme Ginette JORAND	1 567,00 €
. Mme Paulette JOUBE	3 177,00 €
. Mme Mugnette JUPIN	598,00 €
. M. François HEUGEBAERT	2 641,00 €
. M. Jean Luc HOTTE	1 479,00 €
. M. Guy LECAREUX	2 911,00 €

. M. Maurice MOUTON	1 083,00 €
. M. Joseph VALETUDIE	2 033,00 €

.au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 904 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à ces décisions, à intervenir avec les intéressés.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:01
Référence : e4c6efe4fe3f94efa1ac62fb7581409b79528403



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 026

Subvention d'investissement dans le domaines des affaires sociales

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **026**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées, au taux de 30 %, AP 2019-1 :

- d'un montant de 15 798,00 € à l'EHPAD de BUIRONFOSSE pour l'achat d'un véhicule de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR),
- d'un montant de 73 125,00 € à l'EHPAD « Résidence de la Vallée » à CHARLY-SUR-MARNE pour les travaux de restructuration de la cuisine,
- d'un montant de 16 969,37 € à l'EHPAD « Résidence de la Vallée » à CHARLY-SUR-MARNE pour les travaux de réfection de la toiture de la cuisine ;

2. Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 904, programme 18AIDHEBPA, AP 2019-1.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:38
Référence : aedbdbcb01a637692fe7a23df35e47fe266b5afb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 027

Contrat d'un collaborateur de groupe d'élus

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **027**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de fixer la rémunération brute mensuelle de l'emploi affecté au Groupe Rassemblement National à 2 600,00 € sur la base de 35 heures hebdomadaires ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat d'engagement correspondant dont le détail figure en annexe à son rapport et qui prendra effet le 1^{er} juin 2019 pour une durée de 6 mois.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 028

Acquisition d'un terrain sur la commune de CORBENY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **028**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition suivante, à un prix inférieur au seuil de consultation de France Domaine, dans les conditions fixées au rapport du Président, à savoir :

I - Acquisition sur la commune de CORBENY- Collège de Léopold Senghor

. une parcelle de terrain sise en zone constructible de la carte communale, cadastrée section AB n°615 lieudit « La rue de l'Eglise » pour une superficie de 1 031 m², appartenant la Société I-MMOCOOP, pour un prix total de 15 000 € (net vendeur) ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte d'acquisition en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:19
Référence : 0e9a88a60a1fb02a5884be72ab9f243b33fd6a12



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 029

**Acquisitions de terrains sur les communes de BIEVRES,
AGUILCOURT, JUVINCOURT-ET-DAMARY, VILLENEUVE-SUR-AISNE
(GUIGNICOURT) et cession de terrain sur la commune de JUSSY
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Commune de BIEVRES - Aménagement de la Route Départementale n° 88

* Décide de procéder aux acquisitions foncières suivantes, dans les conditions fixées au rapport du Président, conformes au prix du marché immobilier local, à savoir :

- Indemnités de dépossession :

1) Immeuble appartenant à l'indivision DE BISSCHOP :

. 0,58 €/m² pour 2 parcelles en nature de terre cadastrées lieudit « Le Bois de Liessy » section C n° 514 pour 7 m², et section C n° 534 pour 13 m², soit pour une superficie totale de 20 m².

2) Immeuble appartenant au GFA DE PHIL-HER :

. 0,58 €/m² pour 2 parcelles en nature de terre cadastrées lieudit « Le Bois de Liessy » section C n° 516 pour 3 m², et section C n° 518 pour 5 m², soit pour une superficie totale de 8 m².

3) Immeuble appartenant à M. Michel DELVILLE :

. 0,58 €/m² pour 1 parcelle en nature de terre cadastrée lieudit « Le Bois de Liessy » section C n° 532 pour 26 m².

4) Immeuble appartenant aux Epoux DELVILLE-GENTEUR :

. 0,58 €/m² pour 7 parcelles en nature de terre, sises sur la commune de BIEVRES, cadastrées lieudit « Le Bois de Liessy », section C n° 536 pour 9 m², C n° 530 pour 26 m², C n° 528 pour 28 m², C n° 526 pour 43 m², C n° 524 pour 25 m², C n° 522 pour 104 m² et C n° 520 pour 6 m², soit une superficie totale de 241 m² ;

A ces indemnités de dépossession s'ajoutent celles pour trouble de jouissance à raison de 20 % au titre du remploi, ainsi que le principe en a été décidé le 17 octobre 1983.

- Indemnité au titre de l'éviction agricole :

Les indemnités d'éviction agricole, acceptées sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture établi au 1^{er} juillet 2018.

1) Immeuble exploité par M. Philippe DE BISSCHOP

. à raison de 8 814,00 €/ha pour les parcelles cadastrées section C n° 514 pour 7 m² et C n° 534 pour 13 m², soit une superficie totale de 20 m² ;

. à raison de 8 814,00 €/ha pour les parcelles cadastrées section C n° 516 pour 3 m² et C n° 518 pour 5 m², soit une superficie totale de 8 m².

2) Immeuble exploité par la EARL D'EVERCAIGNE

. à raison de 8 814,00 €/ha pour la parcelle cadastrée section C n° 532 pour une superficie de 26 m² ;

. à raison de 8 814,00 €/ha pour les parcelles cadastrées section C n° 536 pour 9 m², C n° 530 pour 26 m², C n° 528 pour 28 m², C n° 526 pour 43 m², C n° 524 pour 25 m², C n° 522 pour 104 m² et C n° 520 pour 6 m², soit une superficie totale de 241 m².

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 453,55 €.

II - Rétablissement des RD32 et RD925 sur les communes d'AGUILCOURT, JUVINCOURT ET DAMARY et VILLENEUVE-SUR-AISNE (Guignicourt)

* Décide d'accepter le transfert à titre gratuit entre l'ETAT et le Département, des terrains destinés à être intégrés dans le domaine routier départemental :

- 2 parcelles sises sur la commune d'AGUILCOURT, cadastrées section AK n°50, lieudit « le Mont sapin pour 3 a 10 ca et ZE n°12 lieudit « autoroute A26 » pour 7 a 14 ca, soit une surface totale de 10 a 24 ca ;

- 3 parcelles sises sur la commune de JUVINCOURT ET DAMARY, lieudit « autoroute A26 », cadastrées section YC n°19 pour 15 a 82 ca et YC n°21 pour 16 a 75 ca, lieudit « l'abreuvoir de Mauchamp » cadastrée section YD n°46 pour 2 a 00 ca, soit une surface totale de 34 a 57 ca ;

- 3 parcelles sises sur la commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE (Guignicourt), lieudit « autoroute A26 », cadastrées section ZV n°163 pour 23 a 26 ca, ZW n°6 pour 17 ca et ZW n°8 pour 29 a 94 ca, soit une surface totale de 53 a 37 ca.

III - Cession d'un délaissé de la RD 8 sur la commune de JUSSY

* Décide de procéder à la cession, conforme à l'avis de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

. 2 parcelles de terrain, au profit de la commune de JUSSY, cadastrées section A n° 1220 pour 66 m² et A n°1221 pour 97 m² soit pour une superficie totale de 163 m² le prix de 1 069 € ;

* Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes d'acquisition amiable et de cession à intervenir, ces actes étant passés en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental ;

* Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes de transfert à intervenir, ces actes étant passés en la forme administrative par devant le Préfet de l'Aisne, les frais à la charge de l'ETAT.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:30
Référence : 25317003513b454293628dabd5d8507571e70643



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 030

**Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations sur
disponibles cantonaux
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON DE CHAUNY :

- une subvention relative à la commune de SINCENY, pour des travaux de voirie VC n°10 ruelle Minard , pour un montant de 30 750,00 € sur le programme 2018,

CANTON DE GUISE :

- une subvention relative à la commune de BOUE, pour des travaux de voirie RD n°28 – 3 plateaux, pour un montant de 16 983,52 € sur le programme 2018,

CANTON D'HIRSON :

- une subvention relative à la commune de LANDOUZY-LA-VILLE, pour des travaux de voirie VC n°3 Le Régiment (complément 2018), pour un montant de 9 801,36 € sur le programme 2018,

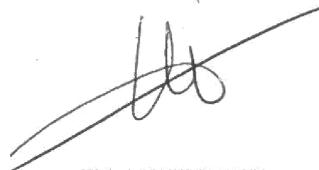
CANTON DE RIBEMONT :

- une subvention relative à la commune de PARPEVILLE, pour des travaux de voirie VC n°10 chemin de Landifay, pour un montant de 3 417,66 € sur le programme 2018,

CANTON DE GUIGNICOURT :

- une subvention relative à la commune de BOUFFIGNEREUX, pour des travaux de voirie VC rue de l'Eglise, pour un montant de 35 534,00 € sur le programme 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:10
Référence : 4339ad324f9b1f6d47065e7b3e5289725e9bb052



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 031

**Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixant les modalités de financement retenues pour la réfection des couches de roulement des RD 946 entre les PR 57+647 et 57+839 et RD 966 entre les PR 36+277 et 36+345 dans la traverse de l'agglomération de MONTCORNET
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

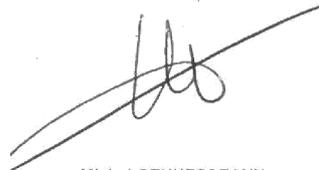
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport du Président, qui détermine les conditions techniques, administratives et financières, auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des travaux de réfection des couches de roulement des RD 946 et RD 966 en agglomération de MONTCORNET. La participation financière forfaitaire du Département s'élève à 28 911 € HT ;

2) Individualise au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 28 911 € HT à imputer sur le chapitre 908 – Transports, du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:35
Référence : 4f7d673c6aa9053678665228b9179e072e0f40fd



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 032

Convention relative à la réalisation, sur le domaine public routier départemental, d'un carrefour giratoire sur la RD 1 afin de desservir l'ensemble commercial de la Société L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES à CROUY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

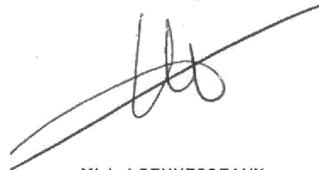
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention à passer avec la Société L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES pour fixer les conditions techniques, administratives et financières des travaux d'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'un carrefour giratoire sur la RD 1, sur lequel se raccordera une future voie de desserte privée de la zone commerciale située sur le territoire de la commune de CROUY ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ce projet de convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:25:33
Référence : 5dbe13c95ccbe40696ce01b1fe5b45e9f62711ee



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 033
Exploitation du site de MONAMPTEUIL
*** Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **033**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide, dans le cadre de l'exploitation du Site de MONAMPTEUIL :

* de proroger par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2019, la convention d'exploitation du domaine public fluvial conclue le 11 octobre 2013 avec la Société Nautique Laonnoise ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 13 mai 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BONNARD TREVISAN, T. DELEROT, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 034

**Transports - Voirie - Travaux routiers sur Routes Départementales -
Sous-programme Traverses d'agglomérations - Individualisation
d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2019 d'aménagements des traverses, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Canton de GUIGNICOURT

Commune de MARCHAIS – RD 25 67 000 €

Canton de GUISE

Commune d'ETREUX – RD 946 46 000 €

Canton d'HIRSON

Commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE – RD 363 70 000 €

Canton de MARLE

Commune de CRÉCY-SUR-SERRE – RD 967	37 000 €
Commune de SAINS-RICHAUMONT – RD 26	28 000 €

Canton de RIBEMONT

Commune de SAINT-SIMON – RD 32	53 100 €
--------------------------------	----------

Canton de SAINT-QUENTIN 1

Commune de DOUCHY – RD 344	35 000 €
----------------------------	----------

Canton de VERVINS

Commune de LUZOIR – RD 31	32 000 €
Commune de RENNEVAL – RD 611	25 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 908 – Transports, du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 22/05/2019 à 20:26:20
Référence : 42958777aa06f89b260ce77426a1cad18b954422